

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 juin 2023, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Fontanès, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 30 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

- Commune de FONTANES :

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE – Laurent VILLEMAGNE

- Commune de MARCENOD :

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Patrick FAURE – Olivier FLECHET

- Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Denis VIRISSEL

- Commune de SORBIERS :

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents excusés : néant

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Christophe FARA

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Compte administratif 2022

Le comité syndical est invité à prendre connaissance du compte administratif 2022, dont les données sont les suivantes :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION FONCTIONNEMENT	141 045.21 €	151 661.49 €	10 616.28 €
Reprise excédent fonct. 2021			4 473.42 €
Excédent fonct. 2022		15 089.70 €	
SECTION INVESTISSEMENT	7 078.63 €	27 339.56 €	20 260.93 €
Reprise excédent inv. 2021			67 853.11 €
Excédent inv. 2022		88 114.04 €	
RAR 2022	43 200,00 €	0.00€	
TOTAL GENERAL	191 323.84 €	282 207.79 €	
Résultat global de l'exercice		90 880.95 €	

Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est un excédent de 10 616.28 € auquel il convient d'ajouter 4 473.42 € de reprise de l'excédent 2021, soit un résultat positif de 15 089.70 €.

Charges de fonctionnement 2022 : 141 045.21 €

Ce sont principalement des charges de personnel pour 87 415.92 €, 26 325.95 € pour les charges générales au chapitre 011, 26 619.09 € pour les amortissements de matériels, 684.25 € de charges financières.

Recettes de fonctionnement 2022 : 151 661.49 €

Les recettes de fonctionnement sont les participations communales qui sont de 151 561.49 €.

Résultat d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est un excédent de 20 260.93 € auquel il convient d'ajouter 67 853.11 € de reprise de l'excédent 2021, soit un résultat de 88 114.04 €.

Ce sont principalement des dépenses pour 6 666.68 € de remboursement du capital de la dette, 411.95 € l'achat d'un souffleur pour peinture routière.

Madame la présidente ne participe pas au vote.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants ;

Vu la délibération n °2022-002 du 3 février 2022 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n °2023-007 du 7 juin 2023 portant approbation du compte de gestion 2022.

Après en avoir délibéré,

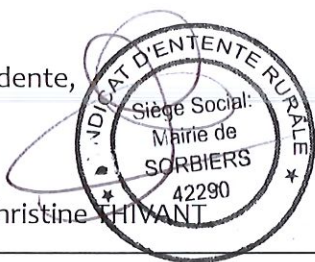
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 dressé par Madame la Présidente ;
- **LUI DONNE** acte de sa gestion ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Sorbiers, le 13 juin 2023

La Présidente,

Marie-Christine THIVANT



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.